

Procès-verbal de l'assemblée communale des citoyennes et citoyens actifs de la commune Val-de-Charmey, du lundi 26 septembre 2016 à 20h00, à la halle de gymnastique de Charmey, convoquée par la Feuille officielle n° 36 du 9 septembre 2016 et par l'Echo Val de Charmey n°34 du 7 septembre 2016, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence	M. Yves Page, Syndic	
Secrétaire	M. Jean-François Rime	
Scrutateurs	M. Gilbert Bugnard	(bloc 1)
	Mme Isabelle Blanc	(bloc 2)
	M. Nicolas Bugnard	(bloc 3)
	M. Bernard Remy	(bloc 4)
	M. Guy Perroud	Tables du Conseil communal et de l'Administration

Présents : 193 citoyens (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 juin 2016, publié dans l'Echo de Charmey n° 28 du 13 juillet 2016 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch
2. Crédit de construction pour le futur complexe scolaire et associatif
3. Divers

M. le Syndic : Mesdames et Messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième assemblée communale extraordinaire de la législature 2016-21.

Avant de passer à la partie officielle, le conseil communal désire vous communiquer les dernières informations reçues au sujet de l'accident qui s'est produit samedi dernier durant la désalpe. Les 4 personnes concernées sont toujours hospitalisées, leur vie n'est pas en danger mais le secret médical n'est pas levé. Nous souhaitons aux 4 personnes blessées un prompt rétablissement.

Revenons sur l'assemblée extraordinaire de ce soir. Le terme extraordinaire ne qualifie pas seulement le fait que cette assemblée sorte du rythme habituel (assemblée du budget – assemblée des comptes), mais ce soir le terme extraordinaire qualifie surtout le thème central de l'ordre du jour, c'est-à-dire le complexe scolaire et associatif communal. Merci de vous être déplacés en nombre, merci également aux médias pour leur présence.

J'attire l'attention des personnes qui n'ont pas le droit de vote et leur demande de prendre place sur les chaises qui se trouvent le long du mur sur ma gauche.

Avant de débiter formellement l'Assemblée, sachez que celle-ci est comme d'habitude enregistrée pour des raisons de procès-verbal. Dans le cas où une personne désire intervenir, elle voudra bien attendre d'avoir un micro en main, puis d'indiquer prénom et nom, ceci pour assurer l'exactitude du procès-verbal. Merci d'avance.

Cette assemblée a été convoquée selon la loi, c'est-à-dire au moins dix jours à l'avance par un avis dans la feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par un avis et une information dans l'ECHO Val-de-Charmey.

Comme il n'y a pas de remarque concernant le mode de convocation, je considère que l'assemblée peut valablement délibérer en suivant l'ordre du jour prévu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 juin 2016, publié dans l'Echo de Charmey n° 28 du 13 juillet 2016 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch

M. le Syndic : Comme annoncé dans l'Echo Val de Charmey n° 36 du 21 septembre 2016, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Je demande donc à celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal de se manifester en levant la main.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Merci

2. Crédit de construction pour le futur complexe scolaire et associatif

M. le Syndic : Mesdames et Messieurs, j'ai parlé tout à l'heure du dossier exceptionnel qui vous est soumis ce soir. Un projet qui a une histoire, probablement une trop longue histoire. Un dossier ouvert depuis une vingtaine d'année, un dossier dont les multiples péripéties reflètent toutes les difficultés de développement d'un projet multisectoriel en milieu public.

En effet, il n'y a pas seulement la qualité des conditions d'enseignement et les facilités offertes à la vie associative qui sont en jeu mais encore :

- L'architecture du centre du village
- La modification de la place des Lévanthes
- Le déplacement de la bibliothèque
- Une nouvelle salle communale, à disposition de l'école, et des sociétés
- Il y a aussi l'influence des coûts sur le budget communal,
- Et n'oublions pas l'impact sur la circulation, les parkings, la mobilité etc...

Ce soir, l'assemblée s'exprimera non seulement sur des bâtiments mais sur un projet global de zone centrale du village, zone vouée aux activités scolaires, culturelles et pluri-générationnelles.

Mesdames et Messieurs, ce 26 septembre 2016, vous êtes appelés à vous prononcer sur un complexe qui fixera le rôle, la structure et l'architecture du centre villageois pour deux et probablement trois générations. La décision est dans les mains de l'assemblée, c'est le privilège que lui donne le régime de démocratie directe qui est le nôtre.

Au niveau politique, je rappellerais simplement que les deux principaux partis dont sont issus 8 des 9 membres du conseil communal l'avaient mis au premier plan de leur programme électoral lors des dernières élections il y a quelques mois :

- Tout d'abord, un parti dont le nom m'échappe qui mettait en tête de liste des priorités le complexe scolaire et une salle polyvalente pour un large public
- Et ensuite, un parti bien connu, qui soulignait l'importance d'une salle communale pour l'école et pour la population, et surtout une surface de salle adaptée aux sociétés et à l'augmentation de la population.

Ce projet de complexe scolaire et associatif qui a déjà bénéficié d'une séance d'information détaillée le 27 avril 2016, sera traité ce soir comme suit : après un bref résumé des besoins scolaires présenté par Madame Viviane Gachet, les architectes Messieurs Hikmel et Charrière décriront brièvement leur projet, et surtout les réflexions qui les ont conduits au concept choisi.

Ils seront suivis par Monsieur Bernard Rime, qui pilote le projet au sein de l'exécutif et préside la commission de bâtisse. Monsieur Rime modérera le premier débat de l'assemblée. Premier débat dont le but est la compréhension du concept proposé.

Une fois ce débat terminé, Monsieur le vice-syndic Etienne Genoud présentera l'aspect financier du projet et modérera le deuxième débat de la soirée, débat consacré au financement du dossier.

Monsieur Henri Ding, Président de la commission financière prendra alors la parole pour nous livrer son message.

Viendra alors le temps pour l'assemblée de débattre le volet financier, ce qui sera fait sous la modération de Monsieur Genoud, responsable du dicastère des finances.

Il appartiendra alors à l'assemblée de faire connaître sa décision. Pour résumer il y aura deux phases et deux débats :

- première phase : le concept et sa compréhension
- deuxième phase : les aspects financiers.

Ceci dit, la parole est à Madame Gachet, responsable du dicastère de l'école et des transports scolaires.

Mme Viviane Gachet : Des informations vous ont été communiquées dans L'Echo Val de Charmey, vous l'avez tous lu, donc je serai brève.

Dessine- moi une école. Il y a eu beaucoup de dessins, de croquis, mais aussi de coup de gommes. Ce soir, **construisons une école, pour l'avenir de nos enfants**, en collaboration avec les deux autres communes membres du cercle scolaire Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz. Une entente intercommunale relative à la construction du futur complexe scolaire a d'ailleurs été signée et adoptée en 2015 par les trois communes partenaires.

Construisons une école avec des salles selon les nouvelles normes, pour permettre des enseignements et des activités diversifiés individuels ou en groupes, une bibliothèque intercommunale et scolaire, des moyens adéquats à l'enseignement d'aujourd'hui, et finalement un bâtiment pour l'école enfantine qui comprendra 3 classes. Pour rappel, nous avons toujours un pavillon provisoire sur le site de Crésuz.

L'avantage d'un seul site scolaire permettra...

- ...une organisation plus rationnelle au niveau des transports et une économie. Pour rappel, ...avec la nouvelle loi scolaire, les transports seront à la charge des communes dès août 2018.
- ...la proximité des infrastructures sportives
- ...une sociabilisation de l'élève, contact avec les plus grands et les plus jeunes
- ...une facilité dans l'organisation des familles qui ont plusieurs enfants scolarisés
- ...une facilité dans le rôle de soutien du responsable d'établissement
- ...une stabilité pour l'élève de faire toutes ces classes sur le même site
- ...etc, etc...

Ce soir réalisons dans ce complexe scolaire **un bâtiment associatif pour l'avenir de notre village :**

- une place forum au centre du village et à proximité de notre école
- mettre à disposition de nos sociétés et des manifestations culturelles, un lieu de rassemblement, de rencontres
- un apport substantiel à l'activité touristique de la vallée, ainsi qu'à son économie
- une salle commune pour l'accueil des élèves pouvant servir également de réfectoire ou d'aula

Il est primordial et important de garder une vie associative au centre de ce village. Un lien social qui doit être privilégié!

M. le Syndic : Je donne maintenant la parole aux deux bureaux d'architecte, tout d'abord au bureau RBCH, M. Mehmet Hikmel, et ensuite au bureau OCSA, MM. Olivier Charrière et Christophe Tinguely.

A ce moment les deux bureaux présentent, à l'aide de présentations « powerpoint », leurs réflexions et leur concept final respectif pour l'agrandissement du bâtiment existant (Bureau OCSA) et la construction de deux nouveaux bâtiments, à savoir une école enfantine et une salle communale (bureau RBCH).

M. le Syndic : Mesdames et Messieurs, je remercie les intervenants pour leurs présentations. Ces présentations ont décrit la situation, les besoins et les réflexions qui ont conduit les parties à concevoir le concept proposé aujourd'hui. Nous arrivons au 1^{er} débat. Monsieur Bernard Rime, Conseiller communal et Président de la commission de bâtisse, va répondre à l'assemblée dans le cas où certaines personnes désireraient des précisions supplémentaires sur la compréhension ou les aspects techniques du projet.

M. Bernard Rime : Mesdames, Messieurs, j'aimerais tout d'abord remercier mes prédécesseurs de la Commission de bâtisse. J'ai hérité de la présidence au cours de la dernière législature. Je remercie également les mandataires. Avant de passer aux questions, je vais vous donner quelques éléments techniques qui répondront déjà à certaines de vos questions. Parlons tout d'abord du chauffage. Nous aurons la possibilité de nous raccorder au CAD qui sera étendu dans le secteur village. Les 3 bâtiments seront raccordés à cette source d'énergie produite par le bois. A noter également que les 3 bâtiments seront construits selon les nouvelles normes « Mynergie P », ceci est une obligation légale du canton. La question d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits est étudiée par les architectes, et ceci est déjà chiffré dans les devis généraux. Comme vous l'avez vu, une partie de la cour d'école et le chemin des écoliers ne font pas partie du crédit demandé ce soir. La totalité du coût n'est donc pas reportée sur le complexe, car faisant partie des accès routiers et des aménagements des infrastructures de la Commune Val-de-Charmey. Ensuite, comme cela a été dit, la dépose par les bus se fera dans la cour d'école, une dépose-minute pour les parents sera aménagée sur la place du parking des bains, et un cheminement vers l'école doit être planifié. Le bout de ce chemin longeant la route cantonale fait partie du concept « Valtraloc » qui s'occupe du réaménagement de la traversée du village de Charmey. Ensuite, nous allons aussi prolonger l'étude sur le début de la route des Lévanthes. Il a été décidé de reporter ce premier tronçon et de le réaliser en même temps que l'école. Nous profiterons de régler le problème de parking pour l'immeuble des Lévanthes 5, car le garage sous ce bâtiment ne sera plus accessible une fois la place de l'école réaménagée. Je rappelle que cette place sera tout de même multifonctionnelle. En effet, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas autoriser le parcage le soir et le week-end pour la clientèle des commerçants et restaurateurs du village. Cette place pourra également accueillir des activités, des marchés, des manifestations diverses. Tout cela pour vous dire que nous nous occupons actuellement de ce dossier, mais que ce n'est pas prêt ce soir, nous travaillons avec le bureau Team+ qui est notre mandataire pour tout ce qui est circulation. Avec notre architecte-paysager Hüsler et le bureau Team+, nous étudions ce dossier et nous vous présenterons un projet lors d'une prochaine assemblée communale. De plus, le Conseil communal a décidé de s'assurer les services d'un consultant externe indépendant. Il s'agit de M. Bernard Repond, ancien maître menuisier indépendant à la retraite qui a surtout la compétence et la rigueur. Son rôle sera d'assurer les visites de chantier, de renseigner le Conseil communal, de veiller à la sécurité du chantier et il sera le garant du respect du cahier des charges. Une dernière information, nous allons construire tout ce que nous pouvons avec du bois provenant de la commune même. Le forestier, M. Jean-Maurice Chappalley a déjà prévu des séances de martelage. Le lot retenu fait partie de la forêt des Reposoirs. C'est tout un symbole, puisque l'école actuelle avait été financée par la vente de bois coupé dans la forêt des Reposoirs. Je vous cède maintenant la parole et réponds volontiers à vos questions.

M. Bertrand Bugnard : Concernant la place de la cour d'école, elle va tout de même être utilisée ?

M. Bernard Rime : Pour l'instant elle n'est pas comprise dans l'estimation du centre scolaire et associatif. Les coûts des aménagements extérieurs, ce qui correspond à peu près à la moitié de la cour d'école actuelle, seront répartis entre les 3 communes selon la clé définie. Et l'autre moitié fait partie de l'aménagement des Lévanthes qui sera uniquement à la charge de la Commune Val-de-Charmey.

M. Pierre Perritaz : Une question à propos de la salle communale, vous avez parlé de 260 places. Mais si un loto est organisé, combien resterait-il de places avec tables et chaises ? Est-ce comparatif avec la salle de l'Hôtel de Ville à Broc ?

M. Bernard Rime : Les mesures de la salle communale seront comparables à celle de la halle de gym. La salle sera plus petite que celle de Broc, mais sera tout à fait apte à accueillir les concerts de la fanfare ou des lotos. La salle communale sera disponible pour des manifestations locales.

Mme Janice Crausaz : Une question pour les architectes. Est-ce qu'il sera possible d'ouvrir ces grandes fenêtres ? Car c'est tout de même exposé plein sud. Et si on ne peut pas ouvrir les fenêtres, qu'est-ce qui va permettre de faire circuler l'air ?

M. Christophe Tinguely : Il sera tout à fait possible d'ouvrir les fenêtres depuis l'intérieur.

M. Christian Charrière : Une question pour les architectes. Pourquoi n'y a-t-il pas d'avant-toits sur le nouveau bâtiment de l'école infantine ?

M. Mehmet Hikmel : Disons que dans le concours qui avait été désigné lauréat, il n'y avait pas d'avant-toits. Nous voulions éviter que le bois des façades devienne grisé au soleil et qu'il y ait une différence à cause de l'avant-toit. Pour nous, la question n'est pas totalement définie. Nous vous avons présenté des images de synthèse. Il est probable qu'il y ait certainement de petits avant-toits car les chenaux sont à l'extérieur de la toiture.

M. Francis Bugnard : Une question technique par rapport à la salle des combles. Y aura-t-il un accès avec l'ascenseur dans ces salles ?

M. Christophe Tinguely : Effectivement, comme vous avez pu le constater sur les plans, l'ascenseur ne distribue pas les salles des combles. Au départ, nous avions prévu de le faire monter jusqu'aux combles. Le Service des biens culturels nous avait donné un préavis négatif. Car la sortie d'un gros bloc en toiture n'était vraiment pas esthétique.

M. Jean-Luc Pachoud : Qu'est-ce qui est prévu comme équipement de base à la salle communale (sono, lumière) pour spectacle ? Y-a-t-il un accès à la scène depuis l'extérieur ? Vu les dimensions de la salle, je pars de l'idée que la soirée de gymn aura toujours lieu à la halle, tout comme le concert de la fanfare !

M. Mehmet Hikmel : Pour ce qui est de l'équipement de la salle, il appartiendra au Conseil communal de se déterminer sur ce qu'il va y avoir. Dans notre devis, il est prévu que les appareils permettent un usage multifonctionnel de cette salle, avec un projecteur, lumière, sono, écran. Installations que je trouve relativement correctes pour une salle de ce type-là. Vous avez parlé de l'accès à la scène, il y aura effectivement une rampe d'accès depuis l'extérieur qui permettra de décharger du matériel. Et concernant la grandeur de la salle pour organiser un concert de la fanfare, je pense pouvoir dire que cela sera tout à fait possible.

M. Bernard Rime : Le but de la construction de la salle communale et de laisser la halle de gym totalement libre pour les sociétés sportives, pour les entraînements, soirées, etc.

M. Joseph Ruffieux : Je trouve que les nouveaux bâtiments, sans avant-toits, ne sont pas beaux et ne s'intègrent pas du tout au village existant.

M. Mehmet Hikmel : Concernant l'esthétique du projet, tout le monde ne peut pas être d'accord avec notre proposition. Nous nous sommes basés sur le cahier des charges qui nous a été donné.

Notre projet a été désigné lauréat par un jury et si ce n'est pas le bon projet il fallait en choisir un autre.

M. Jonathan Repond : Je pense que la question de M. Joseph Ruffieux n'a pas été comprise. C'était par rapport à l'extension de l'ancienne école, ce volume qui ressort. Pour y répondre, je pense qu'il y a une question esthétique, mais également technique et pratique car avec le prolongement du toit, nous avons obligatoirement les fenêtres qui vont venir plus basses.

M. Bernard Rime : Merci à M. Jonathan Repond pour cette précision.

Mme Marianne Pachoud : Une question concernant la salle des combles. Lors de la présentation du projet à la population, il avait été dit qu'un escalier de secours accèderait aux combles. L'escalier qui monte aux combles du côté de la crèche va-t-il être élargi ? Un sanitaire est-il prévu à l'étage des combles ? Car ce n'est pas le cas actuellement.

M. Christophe Tinguely : Les escaliers existants seront conservés mais le petit escalier en bois sera mis au gout du jour au niveau des normes. Au niveau des sanitaires, par contre, il n'est pas prévu d'en aménager aux combles. En effet, les salles vont garder leur surface initiale. Un petit WC pourrait toujours être réalisable et il est du ressort de la commune de décider.

M. Bernard Rime : Comme vous l'avez compris, nous répondons actuellement à un besoin de salles supplémentaires. Le volume des combles est donc disponible pour les sociétés, et si un jour nous avons besoin d'une salle de classe supplémentaire, ces salles pourront être converties.

M. le Syndic : S'il n'y a plus de question, nous passons maintenant à l'aspect financier du projet. Je laisse maintenant la parole à M. le Vice-Syndic, Etienne Genoud.

M. le Vice-Syndic : Chères concitoyennes et chers concitoyens, je vais aborder avec vous le volet financier de cette réalisation majeure et prioritaire pour la commune. Le crédit demandé aujourd'hui pour réaliser ce complexe scolaire et associatif est de Fr. 15'300'000.-. Je vous en rappelle la structure financière. Le montant du devis total est de Fr. 17'110'760.-. La subvention cantonale estimée pour les bâtiments scolaires des Lévanches (école enfantine et primaire) ainsi que pour les pavillons scolaires provisoires au Riau de la Maula est de Fr. 900'000.-. Les 100 places d'abri de protection civile au sous-sol de la salle communale sont obligatoires lors de la construction d'un nouveau bâtiment communal dans une commune qui est en manque de place (il nous en manque aujourd'hui 132). Cela rapportera à la vente Fr. 150'000.-. Le coût du projet est donc de Fr. 16'060'760.-. De ce montant, nous pouvons soustraire les crédits déjà votés pour la somme de Fr. 780'000.-, j'y reviendrai tout à l'heure. Le crédit demandé se monte donc à Fr. 15'280'760.-, arrondi à Fr. 15'300'000.-. Les règles du financement sont précisées dans le règlement d'application de la loi sur les communes (art. 53), soit 3% d'amortissement annuel pour les bâtiments scolaires et culturels, donc un remboursement échelonné sur 33 ans.

Un taux moyen d'intérêts est estimé à 2%. Nous savons qu'actuellement il est plus favorable, mais qu'en sera-t-il dans 10 ou 20 ans ? La charge financière annuelle est de 5% de Fr. 15'300'000.- soit Fr. 765'000.-. Les 3% d'amortissement sont fixes pour 33 ans. Quant aux intérêts, ils diminueront de Fr. 9'300.- par année au fil des amortissements. Je reviens sur les crédits déjà votés (Fr. 780'000.-). L'assemblée communale du 15 décembre 2014 avait accordé un crédit d'étude de Fr. 500'000.-. En 2015, elle avait accepté l'achat du terrain de M. Nicolas Grossrieder (ancien abattoir) pour Fr. 200'000.-, et en 2016, le terrain de Mme Alessi (derrière l'ancien commerce de M. Joseph Chappalley) pour Fr. 80'000.-. Ces montants déjà investis peuvent être soustraits du coût actuel du projet.

Quelle sera la répartition au compte d'investissement du crédit demandé de Fr. 15'300'000.- ? Pour le complexe scolaire, il figurera sous la rubrique du plan comptable qui concerne l'école pour Fr. 6'000'000.- en 2017 et Fr. 6'000'000.- en 2018. Pour la salle communale associative, il figurera sous la rubrique 9 du plan comptable, au chapitre immeuble, pour Fr. 4'300'000.- en 2018. Quant à la subvention cantonale estimée de Fr. 900'000.- et l'apport de tiers (la vente des places de protection

civile) pour Fr. 150'000.-, ils figureront en négatif dans ce compte d'investissement 2019. La salle associative est un projet qui concerne uniquement Val-de-Charmey. Il sera financé intégralement par cette seule commune.

Mais qu'en est-il du financement du complexe scolaire (école enfantine et primaire) qui implique les 3 communes du cercle scolaire francophone de la Vallée de la Jogne ? Une convention intercommunale en précise les modalités. Elle a été approuvée par les 3 communes, et pour Val-de-Charmey à l'assemblée communale de décembre 2015. Pour les communes de Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz, elle consiste en une location annuelle des locaux scolaires. C'est une location qui ne s'arrêtera pas au terme de l'amortissement de 33 ans mais durera tant que ces deux communes bénéficieront de ce nouveau complexe scolaire. A ce montant de location, s'ajoute, au prorata de la population, la somme des intérêts effectifs annuels de la dette de l'école, facturée par les banques. Châtel et Crésuz comptent à elles deux 600 habitants, Val-de-Charmey 2'400, ce qui fait un total de 3'000 habitants. La part de nos deux communes voisines dans la répartition des frais financiers du complexe scolaire est donc de 1/5. La location fixe annuelle apportera au compte de fonctionnement une recette de Fr. 42'300.-. Quant aux intérêts versés pour financer la dette bancaire, ils s'élèveront à Fr. 44'000.- en 2019, puis diminueront de Fr. 1'300.- par année, soit Fr. 31'000.- dans 10 ans, Fr. 18'000.- dans 20 ans et plus rien dans 33 ans. Dès 2019, entre la location de Fr. 42'300.- et la participation aux intérêts de la dette de l'école (Fr. 44'000.-), nos deux voisines payeront environ Fr. 85'000.- annuellement.

Quelle sera la répercussion pour Val-de-Charmey sur son compte de fonctionnement ? Comme « Commune maître d'œuvre et propriétaire », elle doit gérer toute la charge financière du complexe scolaire (école enfantine et primaire) et, bien sûr, celle de la salle communale qui lui est propre. La charge des intérêts commencera en 2019 car, durant la construction, il n'y a que des intérêts intercalaires qui viennent en augmentation de l'investissement jusqu'à sa consolidation.

Pour l'amortissement annuel obligatoire, il commencera lui aussi en 2019. Il n'y a pas de raison de débiter un amortissement avant que l'objet à amortir ne soit construit, et que l'on connaisse son coût réel au moment où toutes les factures seront rentrées (fin 2018). L'incidence sur le compte de fonctionnement n'apparaîtra donc qu'en 2019 soit :

- un amortissement fixe et obligatoire de Fr. 459'000.- pendant 33 ans
- des intérêts bancaires pour Fr. 306'000.- qui diminueront chaque année de Fr. 9'300.- au fil des amortissements donc un montant total annuel de Fr. 765'000.-

Aux recettes, nous trouverons en 2019 Fr. 85'000.- de participation des deux communes partenaires de l'école, ce qui réduira la charge effective à Fr. 680'000.-.

La Commission financière vous donnera son avis sur la gestion de cette dépense certes très importante mais pour une réalisation qui, je le répète, est prioritaire pour la commune.

M. Henri Ding : Bonsoir à chacune et à chacun, comme d'habitude j'aimerais simplement vous indiquer quelles sont les démarches que la Commission financière a faites pour en arriver ce soir à vous présenter son bref rapport. La Commission financière a rencontré une délégation du Conseil communal composée de son Syndic, son Vice-Syndic, le Conseiller communal responsable du dicastère ainsi que l'Administrateur et le comptable communal en date du 31 août dernier. Des documents et plans nous ont été remis à cette occasion aux fins d'examen. La Commission financière s'est ensuite réunie à huis clos le 7 septembre afin d'échanger les opinions réciproques sur l'investissement soumis. Puis, elle a sollicité une rencontre supplémentaire avec l'Exécutif qui a eu lieu le 16 septembre afin de clarifier divers points du projet. Enfin, elle a arrêté ses conclusions à l'occasion d'une nouvelle séance à huis clos le 19 septembre 2016.

J'en arrive maintenant au projet lui-même, le crédit d'investissement pour la construction du complexe scolaire et associatif de Fr. 15'300'000.-. Le but et la nécessité de la dépense ne sont pas à démontrer. L'assemblée communale extraordinaire du 25 juin 2014 fut décisive puisque, après plus

de vingt années de débats, elle a débouché sur le vote de la localisation et de la forme juridique du complexe scolaire et, précisons, associatif puisque la réalisation d'une salle communale lui a été associée dès les origines. Tel que présenté, le devis général de construction s'élevant à Fr. 17'100'000.- en chiffre rond, doit donc être scindé en deux parties distinctes, portées toutes deux par le même maître d'œuvre, la commune Val-de-Charmey :

A) Le complexe scolaire dont le coût est devisé à	Fr.	12'800'000.-
- pour lequel l'assemblée communale du 15 décembre 2014 a déjà voté un		
Crédit en vue de l'achat des terrains et des études préliminaires de l'ordre de	Fr.	780'000.-
- et dont on peut attendre un subside cantonal estimé à	Fr.	900'000.-
Dès lors l'investissement net s'établit à	Fr.	<u>11'120'000.-</u>
B) La salle communale dont le coût net est devisé à	Fr.	4'300'000.-
- dont on peut espérer, à terme, la vente (en fonction du marché immobilier)		
d'une centaine de places d'abri collectif PC à Fr. 1'500 chacune, soit	Fr.	150'000.-
Dès lors l'investissement net s'établit à	Fr.	<u>4'150'000.-</u>

Le crédit d'investissement total, arrondi, qui vous est présenté se monte à Fr. 15'300'000.-

Sur la fiabilité du devis général (+/-10%), nous avons requis le sentiment de membres de la commission de bâtisse, dont l'expérience professionnelle nous a semblé apporter une caution valable. Les adjudications consécutives aux appels d'offres qui seront lancées en octobre permettront de définir l'enveloppe financière définitive à respecter. A cet égard, la Commission financière émet le vœu que l'Exécutif de Val-de-Charmey désigne une personne compétente et disponible, afin d'assumer un suivi quasi quotidien dès l'ouverture et jusqu'à l'issue des différents chantiers. Elle devrait être appelée également à coordonner son activité avec la commission de bâtisse.

La commune prévoit de financer ce crédit d'investissement de Fr. 15'300'000.- intégralement au moyen de l'emprunt. La commune se réserve, en effet, de disposer de ses fonds propres disponibles pour d'autres investissements, notamment dans le domaine des routes.

La Commission financière est d'avis que le financement du complexe scolaire à réaliser au profit des trois communes de la Vallée de la Jogne est tout-à-fait approprié sous forme d'emprunt. A l'inverse toutefois, pour le financement de la salle communale, à charge de l'unique commune Val-de-Charmey, la Commission financière peut imaginer une partie du financement sous forme de fonds propres, car l'endettement communal n'est pas anodin. Par le biais de la charge financière (intérêt et amortissement), il transfère aux générations futures la charge de l'investissement. Une limite à l'endettement public est donc justifiée et nécessaire économiquement et budgétairement, en ce sens que la charge financière des emprunts, existants et nouveaux, ne doit pas mettre en péril l'équilibre du budget de fonctionnement. En gestion des finances publiques, cette limite se définit au moyen de la marge nette d'autofinancement. Il s'agit du résultat du compte de fonctionnement auquel s'ajoutent ou se retranchent les amortissements supplémentaires ainsi que les affectations ou les prélèvements aux réserves non-obligatoires. Pour nuancer les extrêmes, la marge nette d'autofinancement donne lieu à une moyenne basée sur les cinq dernières années.

Pour les années 2011 à 2015, le SCom a défini provisoirement cette valeur à	Fr.	721'181.-
Ce chiffre représente donc la capacité de la commune à assumer la charge		
financière d'une nouvelle dette. A raison de taux moyen de 4% pour les		
amortissements et 2,5% pour les intérêts, la capacité d'emprunt s'élève à	Fr.	10'390'000.-
auxquels s'ajoutent les crédits disponibles (état au 31.12.2015)	Fr.	3'660'000.-
Soit, une capacité totale d'investissement de	Fr.	<u>14'050'000.-</u>

Durant la législature 2011-2015, cet indice a progressé de Fr. 9.3 mios en 2011 à Fr. 14 mios en 2015, soit environ Fr. 1 mio/année. Comme nous l'avons signalé plus haut, la commune dispose encore de fonds propres dont elle pourrait tirer parti. Enfin, le financement de ce crédit d'investissement ne doit pas être engagé dès le début des travaux. Il le sera progressivement et par tranches.

Les charges financières s'établissent ainsi, à dater de la réception de l'ouvrage (2019) :

Intérêts : 2% Fr. 306'000.-/an, dont Fr. 40'000.-/an seront refacturés aux 2 communes partenaires, soit net Fr. 266'000.-/an

Amortissements : 3% CHF 459'000/an

Soit au total : Fr. 725'000.-/an

Sur la base des éléments financiers à sa disposition, la Commission financière préavise favorablement le crédit d'investissement de Fr. 15'300'000.- qui vous est présenté ce soir.

M. Le Syndic : Merci Monsieur le Président de la Commission financière. Je donne maintenant la parole à M. Le Vice-Syndic pour répondre à vos éventuelles questions.

M. Nicolas Remy : Nous avons parlé ce soir de l'harmonisation entre l'église, la place de l'école et l'école. Ne pourrait-il pas y avoir collaboration pour la salle communale au niveau du financement ? La Paroisse ne pourrait-elle pas participer aux frais ? La salle deviendrait également une salle paroissiale.

M. Le Vice-Syndic : C'est une excellente idée. Nous allons poser la question, mais je doute déjà de la réponse.

M. Jean-Claude Tornare : Vous avez beaucoup parlé de gros chiffres. Cependant, vous ne parlez à aucun moment de gros frais ou supplément au devis. On sait que dans la construction, il y a toujours des excès. On minimise les coûts au départ pour noyer le poisson, exemple avec la H189. Donc, je pense qu'il serait judicieux d'examiner correctement les devis. Car il est plus simple de dire aux gens que cela va coûter moins cher que de demander un crédit complémentaire dans quelques temps.

M. Le Vice-Syndic : Avec le projet affiné et les devis à ce jour, nous sommes à +/-10%. Il est clair que lorsque nous allons recevoir les offres des différentes entreprises, nous serons à 5%. Il est vrai qu'il faudra attendre fin 2018 pour être en exactitude parfaite, mais ce n'est pas un projet qui a la complexité de la H189. Je crois que nous pouvons faire confiance aux gens qui nous ont proposé ces chiffres. Et je crois que nous pouvons vous promettre que nous allons être assez raisonnables. De ne pas avoir des visions de grandeur, mais de faire quelque chose qui soit tout de même bien. Nous ne pouvons pas faire un projet qui ne soit pas convenable pour les 2-3 générations futures, mais nous ne ferons pas quelque chose de luxueux.

M. Le Syndic : Je remercie M. le Vice-Syndic et j'ajouterais encore une chose. Dans le rapport de la Commission financière, il y avait la demande d'un contrôle quasiment journalier des travaux. Bernard Rime a fait une proposition au nom de la Commission de bâtisse. C'est M. Bernard Repond qui va effectuer ces contrôles. Nous allons faire tout ce qui est possible pour maîtriser totalement ce budget, mais comme vous le savez, il peut y avoir des dépassements d'ici septembre 2018. Nous espérons qu'il y aura moins de travail dans la construction, et que les coûts nous seront profitables. Après cette appréciation du Président de la Commission financière et les échanges de ce deuxième débat, l'assemblée a désormais pris connaissance des motifs et du contenu du projet, du raisonnement architectural qui l'a guidé, et des conséquences financières de sa réalisation. Chaque citoyenne, chaque citoyen est désormais en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause.

Nous allons donc passer au vote :

Mesdames et Messieurs,

Après 20 ans de tergiversation, le projet présenté ce soir est une réponse positive :

- aux nouvelles exigences des conditions d'enseignement,
- à l'essor de la vie associative,
- à la volonté des principaux partis politiques,
- à l'équilibre de la structure du village,
- et enfin à la qualité d'une architecture intégrée du site proche de l'église.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande donc de voter oui à cette demande de crédit.

M. le Syndic : Celles et ceux qui acceptent le crédit de construction de 15.3 Mio pour le futur complexe scolaire et associatif sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote :	Oui : 155	Non : 12	Abstentions : 3
---------------------------	------------------	-----------------	------------------------

3. Divers

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions dans les divers ?

M. Christian Charrière : Concernant la mise en location de l'alpage des Audèches, ce complexe est-il déjà loué ? Y-a-t-il eu des intéressés ?

M. Le Syndic : Votre intervention se comprend. Monsieur l'Administrateur a informé l'exécutif que l'attribution d'un alpage communal à une personne non-habitante de la Commune Val-de-Charmey était contestée. Un des critères d'attribution est formulé de façon vague dans un document officiel, et l'interprétation qu'en a fait le Conseil communal peut différer selon la lecture. L'administration a immédiatement fait parvenir à l'exploitant qui s'estime lésé une copie de ce document. A l'heure actuelle, je ne dispose pas d'information supplémentaire. Si une erreur est intervenue, elle sera corrigée. Un recours à la Préfecture est toujours possible dans les 30 jours, dès notification de la décision. Avant d'en arriver là, je vous invite à rencontrer le Conseiller communal en charge du dicastère, M. Julien Charrière, afin de mettre les choses à plat. Je peux vous garantir que l'exécutif vous recevra rapidement. M. Julien Charrière pourra sans autre vous tenir au courant de l'avancement de ce dossier.

M. Christian Charrière : Je voudrais encore relever qu'à l'avenir, les autorités communales favorisent les paysans résidents de la commune lors d'attribution d'alpages communaux.

M. Nicolas Remy : J'ai constaté que vous aviez déplacé les deux plots pour indiquer le début de la zone 30 km/h vers la piscine. Je vous demanderais de les laisser à cet endroit si c'est possible. Car il y a plus d'espace pour s'arrêter et laisser passer les véhicules venant en sens inverse.

M. Le Syndic : Je vous remercie pour cette réflexion, le Conseil communal prend acte et nous en discuterons lors d'une prochaine séance.

Est-ce qu'il y a d'autres questions pour les divers ? Si ce n'est pas le cas, j'aimerais dire que ce soir l'assemblée communale, que je remercie, a pris les mesures nécessaires pour concrétiser le dossier du complexe scolaire et associatif ouvert il y a vingt ans.

On peut parler d'une décision historique au vu des conséquences que ce projet ne manquera pas d'avoir sur l'architecture du village, la qualité de la vie scolaire, les sociétés, en définitive l'essence même de notre vie communautaire.

Que soient remerciées toutes les personnes qui ont œuvré pour rendre possible ce pas décisif de la commune dans son futur.

L'exécution peut désormais débiter sur des bases solides.

L'assemblée est levée, bonne rentrée !

Fin de l'assemblée : 21h45

Au nom de l'Assemblée communale

Le Secrétaire


Jean-François Rime



Le Syndic


Yves Page